



Délibération n°15 - Elaboration du RLPi de Bordeaux Métropole

Le Groupe EELV accueille favorablement ce RLPi, toutefois, nous pensons que ce règlement est une première étape et que nous pourrons aller plus loin.

Nous sommes en effet satisfait de relever qu'il faut « maîtriser la publicité, limiter son impact, adopter des règles d'extinction nocturnes.

C'est sur ce dernier point que je me permettrai un petit focus et là nous aurions pu aller plus loin : « l'extinction nocturne des enseignes », nous avons lu que les publicités sont éteintes de 1 h à 6 h. A notre sens, les éteindre à 23 heures aurait une bonne chose. A l'échelle de la Métropole ces 2 heures sont équivalentes à la consommation d'énergie d'environ 900 ménages. A l'heure où nous devons maîtriser nos dépenses énergétiques qui contribuent à des pics de pollution, aux diminutions de ressources...

* *Demeure endémique la question de son applicabilité (formation des agents amenés à verbaliser, services juridiques pour gérer les contestations) et des nouvelles formes de publicité encore non couvertes par la réglementation (ex : clean tags).*

~~De plus, peu de personnes regardent les vitrines à minuit.~~

agents amenés à verbaliser, services juridiques pour gérer les contestations) et des nouvelles formes de publicité encore non couvertes par la réglementation (ex : clean tags).